

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5605**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Cession, à Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 5, boulevard des Brotteaux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5605**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Cession, à Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 5, boulevard des Brotteaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 4 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble de quatre étages sur rez-de-chaussée, à usage commercial et d'habitation, d'une surface habitable de 540 mètres carrés pour l'habitation et de 112 mètres carrés pour les commerces, situé 5, boulevard des Brotteaux à Lyon 6°, appartenant à madame Colette Veyre, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 224 mètres carrés et cadastré sous le numéro 12 de la section BC.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de Batigère Rhône-Alpes qui en assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation de dix logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et un logement en prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI), d'une surface utile totale de 540 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à Batigère Rhône-Alpes, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 1 200 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux, outre les frais divers supportés par la Communauté urbaine et qui lui seront remboursés par Batigère Rhône-Alpes ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat concernant la cession, à Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 5, boulevard des Brotteaux à Lyon 6°.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La recette correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,